

taines sommes à l'intention des cultivateurs de cette province. Je me demande si nous sommes en mesure...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole semble être écoulé, à moins que la Chambre ne lui permette de continuer.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Entendu.

M. Baldwin: Merci, monsieur l'Orateur, je termine. Je crois que ces remarques pourraient se rapprocher de la réplique d'un personnage de Dickens que je pourrais paraphraser comme suit: Résultats des élections: Alberta, deux députés du Crédit social, quinze conservateurs, aucun libéral, aucune aide à l'agriculture. Résultats des élections: Nouveau-Brunswick, quatre conservateurs, six libéraux, aide à l'agriculture. J'espère que j'ai tort. C'est un problème trop grave, trop fondamental. Mais si c'est là la politique du gouvernement, toutes les belles paroles des libéraux au sujet de l'aide à l'agriculture et de la guerre à la pauvreté n'ont plus aucun sens.

Je n'abuserai pas des égards qu'on a eus pour moi, monsieur l'Orateur, et je termine sur ces mots. J'exhorte le ministre et le premier ministre à revenir sur leur décision pour que le cri d'injustice que j'ai moi-même poussé, je l'avoue, lorsque je me suis aperçu de la chose, ne puisse pas être employé avec raison contre le gouvernement fédéral de notre pays.

[*Français*]

M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, je me dois d'abord de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury). La distinction avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche était comme un baume rafraîchissant en cette Chambre et le présage de deux magnifiques carrières politiques.

Je voudrais également vous offrir mes félicitations, monsieur l'Orateur. Je sais que vous possédez naturellement la compétence, l'autorité et la diplomatie pour vous acquitter admirablement de vos éminentes fonctions. Je suis convaincu que l'Université d'Ottawa, que nous considérons tous les deux comme notre Alma Mater, doit se réjouir de cette marque de confiance accordée par le Parlement canadien à l'un de ses plus illustres anciens.

Le discours du trône ne décelait aucune grande surprise, c'est probablement parce qu'il contenait ce qu'attendait la majorité des Canadiens.

Le discours du trône m'apparaît comme un document impressionnant dans le volume de son emprise, mais profondément humain dans ses visées.

Un des sujets qui revient le plus souvent dans ce document, et l'un de ceux qui sont développés le plus abondamment par le premier ministre, c'est l'aide fédérale à l'éducation.

A mon avis, le principe de base dans ce domaine, c'est que l'éducation est le droit de tout jeune Canadien et non pas le droit exclusif d'une association, d'une institution ou d'un gouvernement.

La pauvreté, que le gouvernement s'est engagé à combattre, a plusieurs racines, dont la principale est l'ignorance. Notre premier combat doit donc être livré sur le front, sur les lignes d'avant, dans les tranchées de l'éducation.

Afin de mener à bien ce combat, de coordonner les initiatives actuelles et de protéger les droits constitutionnels des minorités, le gouvernement se doit, à mon avis, de former un ministère de l'éducation et de la culture. Il découle de ce que je viens d'avancer que ce nouveau ministère de l'éducation et de la culture remplirait une double fonction: premièrement, protéger les droits des minorités et, deuxièmement, coordonner la ramification complexe des initiatives fédérales dans plusieurs ministères qui touchent directement et indirectement à la culture et à l'éducation.

Sous l'empire de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, chaque province peut décréter des lois relatives à l'éducation, mais ce droit est assujéti à quatre limitations.

La troisième de ces limitations accorde un droit d'appel au Gouverneur général en conseil, c'est-à-dire au gouvernement fédéral.

La quatrième disposition limitative autorise le Parlement du Canada à légiférer dans le domaine de l'éducation dans le but de venir en aide à des minorités lésées dans leurs droits.

Dans un savant article publié dans *Le Travailleur*, de Worcester, Mass., en date du 18 novembre 1965, l'historien Séraphin Marion écrit ceci:

De tous les compromis que durent accepter les Pères de la Confédération, le plus important est, à n'en pas douter, celui qui se rapporte aux minorités et à leurs droits ou privilèges scolaires. Ce compromis n'est rien de moins que la clef de voûte de l'édifice confédératif: sans elle, toutes les autres pierres de l'édifice eussent croulé comme un château de cartes sous la chiquenaude d'un enfant.

M. Marion souligne que cette vérité est presque inconnue de nos jours, et il cite plusieurs Pères de la Confédération, dont George Brown, Alexander Mackenzie, et une déclaration catégorique de sir Charles Tupper.